

J'en viens maintenant à la réduction des droits sur les automobiles. Nous savons tous ce que le Gouvernement a fait; nous sommes au courant de certains incidents qui se sont produits au cours de ces dernières semaines. Il est certain que la première chose qu'on aurait dû prendre en considération c'est la question de savoir si nous, Canadiens, désirions organiser une industrie de l'automobile en ce pays. L'honorable préopinant a parlé de ce qui, selon lui, était une forme désirable de protection; cette protection, à son avis, devrait être élevée dans le cas d'une industrie naissante, et diminuée graduellement à mesure que l'industrie se développe. Je rappellerai à l'honorable député que l'industrie de l'automobile est une des plus nouvelles que nous ayons. S'il en est ainsi, pourquoi l'a-t-on désignée comme victime quand on ne s'est pas attaqué aux autres industries jouissant de la même mesure de protection? Je remarque que le ministre des Finances a bien pris garde de voir à ce que rien dans le budget ne nuise à la minoterie. Le ministre de la Justice, à son tour, a vu à ce qu'on ne touche pas à l'industrie de la chaussure, quoique cette industrie bénéficie d'un droit protecteur aussi élevé. Au surplus, un autre dont on parle de faire ministre, a eu le soin de voir,—ou du moins quelqu'un y a vu pour lui,—à ce qu'on ne fasse pas de tort à l'industrie du meuble. Et pas plus tard que l'autre soir, l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard), qui a critiqué la protection dont jouissaient auparavant les fabricants d'automobiles, a proclamé le tarif judicieux relativement aux industries de la ville où il habite. Le Gouvernement a laissé tranquilles les industries que j'ai énumérées, mais il s'en est pris à l'une de nos plus récentes industries, pour la persécuter sinon pour l'anéantir, sans qu'elle pût présenter un mot de défense. Le peuple canadien va-t-il retourner au moyen âge où pareilles choses se pratiquaient, à une époque où l'on pouvait condamner un individu, une ville ou une industrie, sans permettre à l'intéressé de se défendre? Nous avons une commission consultative du commerce, il me semble. La constitution de cette commission est l'une des rares promesses tenues par le Gouvernement depuis quatre ou cinq ans, sur le grand nombre qu'il a faites. La commission existe depuis quelque temps, mais elle n'a eu rien à faire. Pourquoi le Gouvernement ne l'a-t-il pas chargée de s'enquérir de l'industrie de l'automobile, au lieu d'effectuer un brusque dégrèvement dans le budget? Pourquoi n'a-t-il pas utilisé le corps qu'il a lui-même créé?

La question en jeu, c'est de savoir si nous voulons ou non une industrie de l'automobile au Canada. Quel honorable député soutiendra que nous ne saurions avoir pareille industrie, vu l'abondance de nos ressources naturelles dont plusieurs sont utilisables relativement à cette industrie, et vu l'étendue et la population du pays? Il ne peut y avoir qu'une réponse à cette question. Après être convenus que nous pouvons fabriquer des automobiles pour nos gens, n'est-il pas raisonnable de protéger les ouvriers employés et le capital placé dans cette industrie? Après tout, que veut en réalité l'acheteur canadien? Est-ce une réduction de droits ou l'avantage d'acheter à prix raisonnable les articles dont il a besoin? Cestes, si nous pouvons fabriquer des automobiles à un prix raisonnable au Canada, rien ne motive un dégrèvement. Voilà des questions que le Gouvernement devrait dûment peser et considérer. Il a privé les fabricants d'automobiles de l'occasion de présenter leur défense. Pour ma part, peu m'importe que le droit soit de trente-cinq, quarante-cinq ou cinquante pour 100. Je suis disposé à accorder au fabricant, dans toute industrie légitime, une protection suffisante pour lui assurer le marché canadien, pourvu qu'en retour il ne soutire pas au peuple canadien un prix inéquitable pour ses produits.

Un député de la droite dira sur-le-champ: cela est impraticable. Il n'y a pas longtemps, on nous a dit que le Gouvernement, dans l'exercice de son pouvoir, peut réglementer les frets internationaux sur les hautes mers. Un gouvernement capable d'entreprendre pareille tâche est certes en état de réglementer le prix d'une automobile au pays. J'ai lieu de croire que si le Gouvernement avait conféré dans un esprit raisonnable avec les fabricants d'automobiles, s'ils avaient obtenu le marché canadien pour un modèle uniforme de voitures, ils eussent consenti en retour à un rabais appréciable, cette année, et à le faire suivre d'autres réductions de prix. L'essence et la raison d'être véritable de la protection, c'est la protection du marché national. Tout ce que nous voulons en retour, c'est un prix équitable, et nous pouvons l'obtenir d'une manière autre que celle choisie par le Gouvernement du jour. Si nous fabriquons des automobiles, fabriquons-les au Canada. Nous ne serons peut-être pas en mesure de les fabriquer aussi bon marché qu'ils peuvent se fabriquer en d'autres pays, mais fabriquons-les le meilleur marché que nous pourrions et fabriquons-les dans notre propre pays. Il en va de même de toute industrie légitime établie ou qui puisse s'établir au Canada.

Nous avons une commission consultative du tarif. Je me rappelle qu'il n'y a pas long-